Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de

TOULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

N° 2022– 12 - 08

Séance du 20 décembre 2022 Diffusée en direct sur la chaine youtube de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

En exercice : 33

25 L'an deux mille vingt deux, le vingt décembre,

Présents : 25 Représentés : 7 Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire.

OBJET:

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire Adjoints: Mesdames GUIROU, SAMAT, Messieurs CORDEIL,

FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mesdames CIDALE Amandine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

EXERCICE 2023 *Etaient représentés*:

BUDGET DES PORTS

<u>Adjoints</u>: Mesdames Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur le Maire), Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON)

<u>Conseillers Municipaux</u>: Mesdames Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER), Sabine GIACALONE (procuration à Madame Andrée SAMAT), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Monsieur Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI).

Etait absent excusé:

Conseiller Municipal: Madame Corinne ROCHE-SANNA

<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Monsieur Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20221220-DEL20221208-DE Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022 Afin de valoriser les activités nautiques et les animations portuaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes, au Budget Primitif des Ports, exercice 2023 :

Association	Subvention monétaire (compte 6743)
Société Nationale de Sauvetage en Mer	600
Amicale des Ports	600
TOTAL	1 200

Vu le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget des Ports pour l'exercice 2023 qui s'est tenu lors de la séance du 29 novembre 2022 et lors des Conseils Portuaires du 7 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer les modalités d'attribution de subventions telles qu'elles ressortent du tableau ci-dessus ;

Dit que la dépense d'un montant de 1 200 € sera prélevée sur le compte 6743 du Budget Primitif des Ports, exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BARTHELE

Le Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20221220-DEL20221208-DE Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022